

Formulaire d'engagement des candidates et candidats EELV aux élections régionales

EXPOSÉ DES MOTIFS

Personne ne sait à l'heure actuelle ce que sera le choix stratégique qui sera opéré par EELV pour l'élection présidentielle de 2017, le temps du débat viendra dans quelques mois.

Cependant, depuis la campagne de René Dumont en 1974, il y a toujours eu un-e candidat-e écologiste à la présidentielle. Si une candidature EELV ou soutenue par EELV demande à chaque échéance un vote ad hoc, c'est une option qui doit néanmoins être préparée. Nul ne peut exclure qu'EELV présente ou soutienne un ou une candidate. Dans ce cas, comme lors des dernières élections présidentielles, les élu-es régionales et régionaux EELV représenteront le socle de base des 500 parrainages d'élu-es nécessaires.

Si nous devons conduire une campagne, celle-ci se devra d'être économe, compte tenu de la situation financière de notre mouvement. Il convient donc que le recueil des parrainages monopolise le minimum de ressources. Par ailleurs, le déroulement de cette éventuelle campagne doit permettre à la candidate ou au candidat de se concentrer sur le projet qu'il y aura à présenter aux françaises et français sans devoir être inquiété par l'atteinte du nombre de signatures nécessaires et le soutien des élu-es d'EELV.

Il convient donc d'anticiper cette situation.

MOTION

Le Conseil Fédéral, réuni les 10 et 11 octobre, demande aux différents Conseils Politiques Régionaux d'inclure dans le formulaire d'engagement qu'ils feront signer par les candidates et candidats adhérent-es à EELV, au même titre que les dispositions relatives à la cotisation d'élu-e à l'adhésion ou à la FÉVE, la formulation suivante :

« Si EELV décidait de présenter ou de soutenir un candidat ou une candidate écologiste à l'élection présidentielle de 2017, je m'engage à lui apporter dans les meilleurs délais ma promesse de parrainage puis le parrainage lui-même. »

Vote nominal

43 pour ; 20 contre ; 10 blancs ; 1 nul

68,3 % des exprimés et 58,9 % des votants

Motion adoptée